Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026011-DE

Nombre de membres afférents au CM : 18
En exercice : 18
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 9 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC.

Secrétaire de séance : Gérard SALAUN

DELIBERATION n° 16112026 011
Objet : tarifs au pont bascule

Monsieur le Maire présente la question :

Les tarifs des pesées au pont bascule sont inchangés depuis 2016.

Suite aux importants travaux réalisés sur l'équipement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision suivante :

- Tarif unique des pesées : 5€ par pesée, quel que soit le poids pour les abonnés
- 7 € par pesée quel que soit le poids pour les utilisateurs occasionnels.

- Tarif des badges : 11 € par badge délivré (nouvelle carte, carte détériorée ou perdue)

VOTE :
18 pour
0 contre
0 abstentions

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026011-DE

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Gérard SALAUN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER
24000

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 17 NOV. 2026
La transmission au contrôle de légalité le 17 NOV. 2026